

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42401

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, Mme Fiat,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et M. Ruffin

à l'amendement n° 26739 de M. Jumel

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 4, ajouter le mot :

« profondément ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère profondément régressif de cette réforme. Le gouvernement veut bloquer à 14% du PIB la part des richesses qui revient aux retraités alors que leur nombre va augmenter. Au contraire, nous souhaitons équilibrer progressivement le système à la hauteur nécessaire à nos objectifs politiques et aux impératifs sociaux. Plutôt que de maintenir une même taille de gâteau et d'y couper de plus petites parts, nous défendons le choix de cuisiner un gâteau plus gros.